

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 31 octobre 2012

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

Préavis 13-2012 Gestion des déchets : nouveau règlement communal, nouveau système de taxation et contrepartie financière
Crédit demandé CHF 110'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 13-2012 du 29 août 2012,
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013 ;
2. d'autoriser la Municipalité à coupler la taxe au sac à une taxe de base calculée selon le volume ECA des bâtiments ;
3. d'accepter le Règlement communal sur la gestion des déchets qui annulera le Règlement pour l'enlèvement des ordures ménagères du 17 juin 1988 ;
4. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.00 TTC pour le développement de l'outil de facturation permettant de prélever la taxe de base ;
5. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.00 TTC afin de mettre en place une communication active ;

6. de prélever ces montants sur les disponibilités de la bourse communale ;
7. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense en une fois.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire



Muriel THALMANN



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 1^{er} novembre 2012